

# Le risque machine, **de quoi parle-t-on ?**

Utilisées dans de nombreux secteurs d'activité, les machines sont omniprésentes. Elles n'en restent pas moins dangereuses.

Les machines sont impliquées dans

## 10 à 15 %

des accidents graves au travail.

Cela représente plus de

## 55 000

accidents par an.



**Chocs, coupures, écrasements, sectionnements, mais aussi troubles musculosquelettiques, brûlures, électrisation, perte d'audition...** comptent parmi les principaux risques liés à l'utilisation des machines.

# Comment **agir pour protéger** les opérateurs ?

## 1

### ÉVALUEZ LA SÉCURITÉ DES MACHINES

- Assurez-vous que la machine est adaptée à l'activité et à son environnement.
- Vérifiez que la machine est correctement installée.
- Vérifiez que la machine est sûre et conforme.
- Identifiez les risques pour les opérateurs.
- Élaborez un plan d'actions pour sécuriser votre machine.

## 2

### ENTRETIENEZ LES MACHINES

- Utilisez la machine conformément aux consignes mentionnées dans la notice d'instructions.
- Prévoyez les actions d'entretien, de vérification et de maintenance nécessaires.
- Assurez-vous que ces actions sont réalisées en toute sécurité.
- Collectez les retours des opérateurs pour détecter les anomalies et y remédier.

## 3

### FORMEZ ET INFORMEZ LES OPÉRATEURS

- Communiquez sur les règles d'utilisation des machines lors des phases de production et de maintenance.
- Alertez les opérateurs sur les risques propres à leurs activités.
- Précisez l'utilisation d'équipements de protection individuelle (EPI) lorsque nécessaire.

J'évalue ✓

J'entretiens ✓

Je forme ✓



Passez  
à l'action !



Rendez-vous sur le site  
**securite-machine.fr**

Vous y trouverez **des conseils pratiques**  
(vidéos, guides, témoignages) pour agir  
face au risque machine.

# Vous avez des **questions** ?

## ✓ L'INRS

Des experts **répondent à vos questions techniques, juridiques et médicales** et vous orientent vers les ressources adaptées.

## ✓ Votre Caisse régionale d'Assurance maladie – Risques professionnels (Carsat, Cramif, CGSS)

Elle vous aide à **identifier les risques** dans votre entreprise et **vous accompagne** dans la mise en place de solutions.

## ✓ Votre service de prévention et de santé au travail (SPST)

Des médecins et des infirmiers du travail ainsi que des intervenants en risques professionnels **assurent la surveillance de l'état de santé de vos salariés et vous conseillent** sur les mesures de prévention à mettre en place.

## ✓ Rendez-vous sur le site **securite-machine.fr**



Institut national de recherche et de sécurité  
pour la prévention des accidents du travail  
et des maladies professionnelles  
65, boulevard Richard-Lenoir 75011 Paris  
Tél. 01 40 44 30 00 • info@inrs.fr

### Édition INRS ED 5100

1<sup>re</sup> édition (2025) révisée en mars 2026 | 500 ex. | ISBN 978-2-7389-2941-9  
Conception graphique : ©Wild&Slow - Impression : INRS  
Ne pas jeter sur la voie publique.

L'INRS est financé par la Sécurité sociale  
Assurance maladie - Risques professionnels

www.inrs.fr   



AVEC LES  
MACHINES,  
**LE RISQUE EST  
TOUJOURS LÀ**

J'évalue ✓

J'entretiens ✓

Je forme ✓